

ANNEE 2016

RESOLUTIONS DE LA 19^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES BUREAUX

Le Conseil des Bureaux de la carte Rose CEMAC, s'est réuni en sa 19^{ème} Session Ordinaire du 18 au 22 janvier 2016 à l'hôtel AZUR GILBERT'S de Pointe Noire au Congo.

Les délégués qui se sont réjouis du bon déroulement des travaux et de l'atmosphère qui a prévalu tout au long de leur séjour à Pointe-Noire, ont adopté les résolutions suivantes :

I. Rapport d'activités

Le Conseil des Bureaux a approuvé les rapports du Secrétariat Général Permanent ainsi que ceux des Bureaux Nationaux sur leurs activités en 2015.

Par ailleurs, le Conseil, après s'être félicité de la participation de la Délégation de la Guinée Equatoriale, aux assises du Conseil des Bureaux, a pris acte du processus actuellement mis en œuvre en vue de parvenir à la mise en place d'un Bureau National, et a réaffirmé la disponibilité du Secrétariat Général Permanent à répondre à toutes les sollicitations exprimées par les hautes autorités de la Guinée Equatoriale.

En outre, le Conseil a exhorté les Bureaux Nationaux à faire ressortir dans leurs différents rapports d'activités, les éléments statistiques qui permettent d'apprécier à leur juste valeur la charge des sinistres transfrontaliers, ainsi que la cadence des règlements qui en découle ;

Le Conseil recommande enfin l'exploitation judicieuse des tableaux de synthèse statistiques issus de la concertation menée au cours des Sessions précédentes, entre le Secrétariat Général Permanent et les Secrétaires Permanents des Bureaux Nationaux.

II. Présentation de la situation des produits générés par le Fonds de garantie et la production d'un compte par Bureau National

Le Conseil, prenant acte des difficultés rencontrées par le Secrétariat Général Permanent dans la reconstitution des dépôts effectués par les Bureaux dans le Fonds de garantie, a instruit le Secrétaire Général Permanent de mettre à contribution les Bureaux Nationaux afin de parvenir à une reconstitution effective des dépôts effectués par chacun des Bureaux Nationaux, et ce au plus tard fin février 2016.

III. Relocalisation provisoire du Secrétariat Général Permanent

Le Conseil, ayant constaté la situation d'errance persistante du Secrétariat Général Permanent, a autorisé le Secrétaire Général Permanent, dans l'attente des nouvelles directives de la Conférence des Chefs d'Etat, à informer le Président de la Commission CEMAC de sa relocalisation provisoire à Douala au Cameroun, suivant le mouvement actuel d'une partie du personnel de la Commission CEMAC.

IV. Rétrocession des cartes roses d'un Bureau National à un autre

S'agissant de la rétrocession des cartes roses d'un Bureau National à un autre, le Conseil, après débat et échanges, a exhorté les Bureaux Nationaux à procéder aux remboursements au prix de cession du Secrétariat Général Permanent éventuellement majoré de 50% des droits de Douanes plafonnés à 25 FCFA par carte rose.

V. Comptes financiers de l'exercice 2015

Le Conseil des Bureaux a adopté les comptes de l'exercice 2015 et a donné quitus au Secrétaire Général Permanent du Conseil de sa gestion de l'exercice 2015.

VI. Budget de l'exercice 2016

Le Conseil des Bureaux de la Carte Internationale d'Assurance de Responsabilité Civile Automobile dite « Carte Rose CEMAC », après avoir suivi le plan général d'action du Secrétariat Général Permanent

et en avoir pris acte, après examen de son projet de budget, et y avoir donné des recommandations dans l'exécution effective et après débats, approuve et arrête le budget général pour l'exercice 2016, en recettes et en dépenses à la somme de trois cent quarante-deux millions quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix francs CFA (342 400 990 F CFA)

VII. Documentation des travaux des sessions ordinaire et extraordinaire

Le Conseil, ayant constaté des difficultés récurrentes à pouvoir se référer à certaines revues utiles lors des assises de la Commission d'arbitrage, a instruit le Secrétaire Général Permanent à l'effet de mettre à la disposition de la Commission d'arbitrage, avant le début des travaux, un Code OHADA, un Code CIMA, un Infra Code pour l'appréciation des cas de responsabilité et un recueil actualisé des sentences arbitrales issues des Commissions précédentes.

VIII. Dates et lieux des prochaines Sessions du Conseil des Bureaux

Le Conseil des Bureaux a décidé de tenir du 06 au 10 juin 2016, à Yaoundé en République du Cameroun, la 17^{ième} Session Extraordinaire, et à Libreville en République Gabonaise, la 20^{ième} Session Ordinaire du 16 au 20 janvier 2017.

Fait à Pointe Noire, le 22 janvier 2016

Le Secrétaire Général Permanent


NYAP SEIDOU

Le Président du Conseil des Bureaux


MBIFOYO TABANE Parfait